

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 AVRIL 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FRAC-CORSICA : PRUGHJETTU DI PRUTUCOLLU DI
TRANSAZIONE RILATIVU À E PRESTAZIONE FATTE
PER U CATALOGU DI E CULLIZZIONE**

**FRAC-CORSICA : PROJET DE PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL RELATIF AUX PRESTATIONS
RÉALISÉES POUR LA COÉDITION ET DIFFUSION
CATALOGUE DES ACQUISITIONS**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen est relatif au marché de coédition et de diffusion du catalogue des acquisitions du Fonds Régional d'Art Contemporain CORSICA.

Le catalogue des œuvres de la collection doit retracer l'histoire de la collection depuis 1996 (environ 400 pages). Un travail très important de récolement iconographique a été réalisé mais également la rédaction des textes et notices par les membres des comités scientifiques et techniques du FRAC mais aussi la direction et le médiateur du FRAC.

Ce catalogue doit être un ouvrage de référence indispensable pour une lisibilité de l'histoire récente du FRAC CORSICA, si particulière, et qui fait référence dans le milieu de l'art non seulement pour son intérêt scientifique mais aussi par le fait, hors du commun, de la reconstitution de sa collection menée après l'incendie destructeur survenu le 6 novembre 2001 à Corti.

La réalisation des textes, documents et témoignages concernant plus de 800 œuvres a pris beaucoup de temps. Des raisons de service (effectifs, multiplication des opérations...) et les obligations professionnelles des personnalités (critiques, artistes et membres des comités techniques) n'ont pas permis de respecter le calendrier liminaire établi. Ce très gros travail de fond est en cours de finalisation.

1. Le marché de coédition et diffusion du catalogue des acquisitions du FRAC

Les retards dans la finalisation du catalogue ne sont pas imputables au prestataire.

L'éditeur s'est montré au contraire très compréhensif. Expert en matière d'art, il peut comprendre combien ce genre d'édition demande de temps et d'exigences.

Historique :

Le marché a été attribué à la société Silvana Editorial a le 5 décembre 2011 : il s'agissait d'un MAPA d'une durée de 6 mois qui courait à compter de la notification, d'un montant HT de 50 000 € (*acomptes et paiements partiels définitifs : 50 % à la commande ; le solde à la livraison des ouvrages, prévus au CCTP et CCAP*)

Un avenant n° 1 de prolongation d'une durée d'exécution à 9 mois sans incidence financière a été passé le 21 mars 2012.

Un deuxième avenant de prolongation d'une durée d'exécution de 11 mois sans

incidence financière a été passé le 10 juillet 2012.

Depuis la notification, le prestataire n'a cessé de travailler à la réalisation de l'ouvrage et a accepté les retards sans aucune incidence financière.

I. La proposition

Un acompte de 50 % a été versé à la commande. La prestation n'a pas été entièrement réalisée à la suite d'événements non imputables au prestataire.

Cependant, la durée d'exécution est dépassée.

La prestation n'ayant pas été entièrement réalisée à la date initialement prévue et la durée d'exécution du marché étant dépassée, il a été proposé de mettre en œuvre une procédure de transaction afin de prévenir une contestation de la part du prestataire et un recours au juge administratif.

Le protocole transactionnel - dont le projet est joint en annexe - qui serait mis en place permettrait non seulement de ne pas perdre tout le travail réalisé à la fois par l'éditeur et par le FRAC, mais aussi d'indemniser le cocontractant, Silvana Editorial, pour des prestations exécutées ne se rattachant à aucun support contractuel valide sur l'**opération 4435P001** du **FRAC Corsica - programme 4435** section fonctionnement, article 6236, **pour le montant de 6 400 €.**

Une fois ce protocole signé, il sera alors possible de revenir vers le prestataire et de mettre au point un avenant qui stipulera la finalisation du catalogue raisonné pour une somme inférieure à celle mentionnée lors du premier marché, comme le demande la loi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.